



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures pour renforcer les dispositifs de soutien au tissu associatif

Question écrite n° 25186

Texte de la question

M. Laurent Furst, député du Bas-Rhin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse chargé de la vie associative, sur le nécessaire renforcement des dispositifs de soutien au tissu associatif. En effet, pour permettre aux associations de faire face à leurs nombreux défis et de continuer à œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale du pays, il semble aujourd'hui nécessaire d'envisager différentes mesures de nature à les soutenir. En premier lieu, le renforcement du fonds de développement pour la vie associative semble indispensable dans la mesure où près de 60 % des demandes n'ont pu être satisfaites faute de moyens alors que plus de la moitié de l'ex réserve parlementaire, qui bénéficiait jusqu'ici aux associations, n'a pas été reversée à ce fonds. D'autre part, face à la fin des contrats aidés et à l'inadéquation des parcours emplois compétences, il serait opportun de créer un nouveau dispositif de soutien à l'emploi associatif susceptible de réallouer les fonds non utilisés des parcours emplois compétences, vers des projets d'utilité citoyenne. Enfin, alors que le Président de la République affichait un objectif d'universalisation du service civique, les mesures annoncées dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020 semblent briser la montée en charge d'un dispositif déjà très insuffisant au regard des opportunités et des besoins. Aussi, face aux inquiétudes grandissantes des acteurs du secteur associatif et aux enjeux considérables pour la société française, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement serait susceptible de prendre pour relancer l'emploi associatif dans le pays.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25186

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10863

Question retirée le : 7 juillet 2020 (Fin de mandat)